



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 14 décembre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER Mme Gladys SIRE

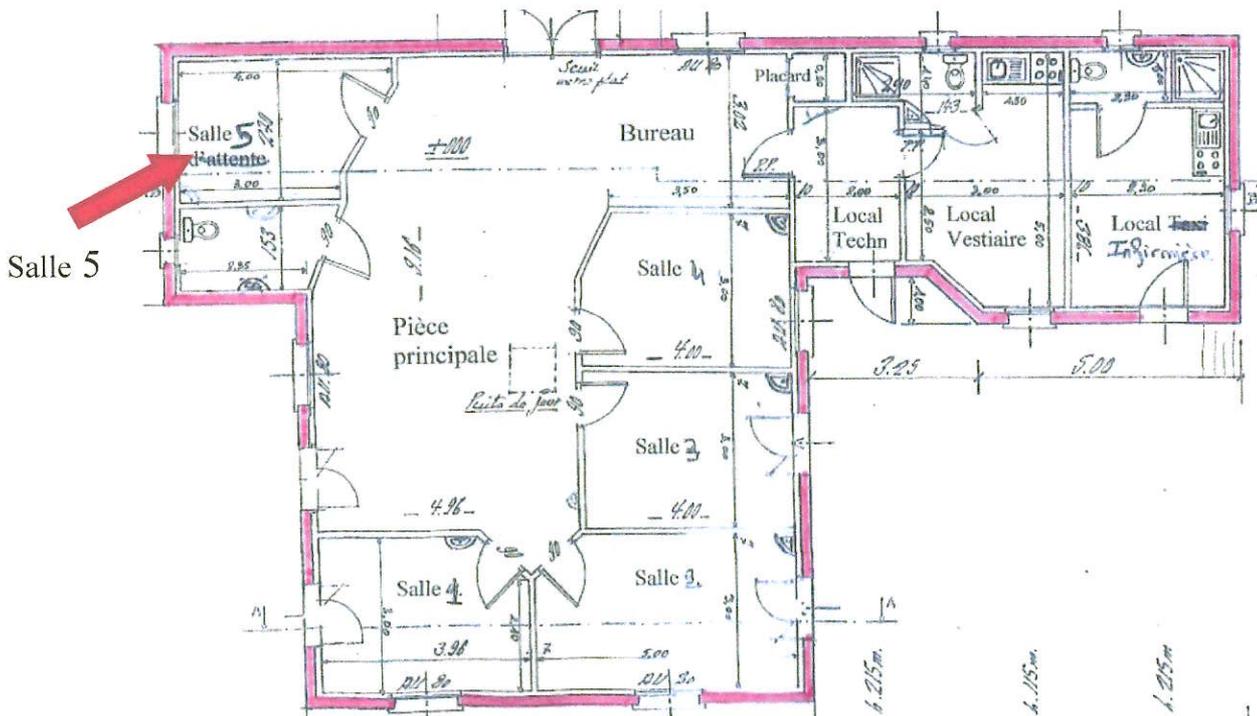
Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Gladys SIRE donne pouvoir à M. Vincent BONNIN. M. Éric INGWILLER donne pouvoir à Thomas LHOMMEAU.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Local n°5 – Espace de soins et de santé - Loyer

Monsieur le Maire rappelle que la salle n°5 de l'espace de soins et de santé, 12 ter rue Etienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire, d'une superficie de 9,6m² est disponible et souhaite la relouer. Voici le plan ci-dessous.



AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_03-DE
Reçu le 22/12/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°138/2023

Le maire propose un loyer mensuel d'un montant de 200€, soit 2 400€ annuel.

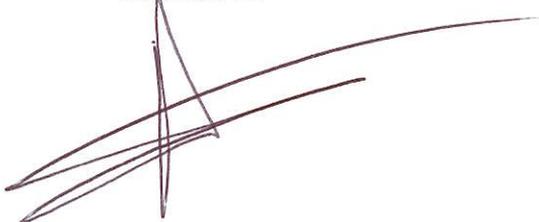
Le maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, a délégué, pour la durée de son mandat, pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » (article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, alinéa 5°).

Cependant, Monsieur le Maire préfère une délibération ce jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent que Monsieur le Maire fixe le nouveau loyer de la salle n°5 de l'espace de soins et de santé 12 ter rue Etienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire à un montant de 200€ (soit 2 400€ annuel) qui sera révisable à compter de la date de la location.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_03-DE
Reçu le 22/12/2023

2/2

Page du registre n°